

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Education ;
- VU les arrêtés du 1^{er} août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **licence professionnelle Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs**, au titre de l'année universitaire 2019/2020, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. José CHABOCHE** **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- **Mme Aude VILLEMEN** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- Mme Valérie MORALES-GONZALES **Maître de Conférences**
- Mme Laurence LEFEVRES **PRAG**
- M. Abderrahmane SAKER **PRCE**
- M. Alain SCHOENY **PRAG**
- M. Gérard ROZSAVOLGYI **PRCE**
- M. Corinne GENTIL **PRCE**
- Mme Isabelle ROBBES **Professionnelle**
- M. Pascal VEROUTERE **Professionnel**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **licence professionnelle Activités sportives, spécialité gestion et développement des organisations et des services sportifs et de loisirs** est constitué comme suit :

- M. Abderrahmane SAKER PRAG
- Mme Mauricette CHIGNARDET Responsable du service de scolarité d'Orléans
- Mme Chantal ALESI Biats, Gestionnaire Administratif de la L P
GODOSSL
- Mme Isabelle ROBBES Chargé d'enseignement, professionnel
- M. Pascal VERCOUTERE Chargé d'enseignement, professionnel
- Mme Solène JULIEN parcours GOES Etudiante
- Mme Camille SACCO parcours C O M Etudiante

Fait à Orléans, le

09 DEC. 2019



M. Ary BRUAND